

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois  
le LUNDI 13 FEVRIER à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 06 Février 2023  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2023/03**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. EVRARD  
Dominique (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme  
DELRUE Joëlle), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique),  
absents excusés.

Mme BOULET Véronique, Mme QUENON Sophie, absentes non excusées.  
M. GUILBERT Richard, M. TEN Arnaud, absents non excusés.

### **OBJET : RÉSILIATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE**

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le 02  
Mai 1973, un bail emphytéotique a été signé par Monsieur le Maire de LUMBRES et  
Monsieur le Président de Pas-de-Calais Habitat, pour une durée de 99 ans à partir du 1<sup>er</sup>  
Juin 1972.

Celui-ci avait pour but de donner à bail à la ville de Lumbres les locaux bruts de gros  
œuvre au 57T avenue Bernard Chochoy 2 bâtiments décrits ci-dessous sis sur la parcelle  
cadastrée C 854 :

➤ 1<sup>er</sup> bâtiment :

- Rez-de-chaussée :
  - Bureau du Commandant de Brigade :
    - 1 salle d'accueil du public
    - 1 salle de travail des gendarmes
    - 1 salle de planton
    - 1 cabine radiotéléphone
    - 1 bureau archives
    - 2 chambres de sureté
    - 1 local W.C. toilettes
- Sous-sol
  - 1 cave de service
  - 1 local pour groupe électrogène
  - 1 local à munitions
  - 1 chaufferie au gaz

➤ 2<sup>nd</sup> bâtiment :

- 1 garage de service
- 1 local à ingrédients

La location était consentie moyennant une redevance annuelle fixée au franc symbolique.

Ces bâtiments avaient pour vocation unique l'accueil des locaux administratifs de la gendarmerie. Pendant la période du bail, la Commune n'a réalisé aucun aménagement revenant au bailleur suite à la résiliation.

Cependant, suite à la construction de la nouvelle gendarmerie, route du Val, les bâtiments sont désormais vacants. A ce jour, cet ensemble ne présente plus aucun intérêt pour la Commune et devient donc une charge.

Pas-de-Calais Habitat souhaiterait mettre fin au bail afin d'utiliser ces locaux pour y réaliser l'une de ses agences rurales.

Après avoir donné connaissance de l'avis des domaines et de la décision du bureau du Conseil d'Administration de Pas-de-Calais Habitat du 20 Janvier 2023, Madame le Maire propose la résiliation amiable au bail emphytéotique à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2023 pour l'euro symbolique.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à signer la résiliation dudit bail qui sera rédigé par Maître BAILLET, notaire à ARRAS.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 14/02/2023  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **14 FEV. 2023**  
et publication ou notification  
du **14 FEV. 2023**



Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**

